

298-9643-11

4808

28 OCT. 1996

ARMEE DE TERRE

Acc par service

A SATHONAY, le 28 octobre 1996.
N° 001399 /99°RI/EM/BOI/TIR
CLT : entravail\nds\nds273a.doc.

NOTE DE SERVICE

RMD M/CMD de LYON
99° régiment d'infanterie

OBJET : DEROULEMENT D'UNE SEANCE DE TIR TYPE.
REFERENCE(S) : TTA 207 édition 95
PIECE(S) JOINTE(S) : 1 annexe.

BUREAU
OPERATIONS
INSTRUCTION

B.P. 18
69998 Lyon armées
Tél. : 78 98 82 05

Cette note a pour objet de répondre, en annexe jointe, aux questions pratiques posées par les directeurs de tir, quant à l'application du TTA 207 édition 95 dans le déroulement chronologique d'une séance de tir.

En fonction du type de tir, technique ou tactique, cette note résume pour chaque phase de la séance de tir, les actions qui doivent mener successivement les différents "acteurs" que sont :

- le directeur de tir
- le sous officier munitionnaire
- le ou les tireurs

Le Lieutenant-Colonel WILHELM-JAUREGUIBERRY
Commandant le 99° R.I.
Par ordre
Le Lieutenant-Colonel CAZARETH
Chef du B.O.I.

Destinataires :
CDC (ATCR)
CBOI
TU (CCL)
Diffusion interne :
Off TIR - IET
A/C

ANNEXE 1

à la NDS n° 1333 /99^{ème} RI/EM/BOI/TIR du 28 octobre 1996

DEROULEMENT D'UNE SEANCE DE TIR

Tableau chronologique et organisation type possible.

PHASES	ACTION DU DIRECTEUR DE TIR	ACTION DU S/OFF MUNITIONNAIRE	ACTION DU TIREUR
1/ AVANT LA SEANCE DE TIR			
1.1 Preamble 1.1.1 quartier ou en arrière de la zone de foulée	Rappelle le but et la nature du tir: <ul style="list-style-type: none"> • position • distance • munitions • cibles • instructions de coordination. 	Perçoit les munitions auprès des Services Techniques.	
1.2 Organisation de la zone de foulée	Organise : <ul style="list-style-type: none"> • une zone de regroupement <ul style="list-style-type: none"> - ateliers divers - nettoyage après le tir - etc ... • une zone d'attente équipée du matériel nécessaire pour le déshuilage et la vérification de l'arme par le tireur. 		<ul style="list-style-type: none"> • dégraisse le canon et les parties mobiles; • vérifie que le canon n'est pas obstrué et pour le famas que l'extracteur est du bon côté; • effectue la manoeuvre de bon fonctionnement; • percute; • met l'arme à la sûreté; • vérifie les éléments de visée.
	<ul style="list-style-type: none"> • une zone de perception et de préparation des munitions 	<ul style="list-style-type: none"> • tir technique : Prépare les munitions nécessaires à la série. • tir tactique : Distribue les munitions, si possible dans l'emballage d'origine, en genre et en nombre, selon les ordres du directeur de tir sous le contrôle du chef tactique de la cellule. (Le chef tactique fait procéder au garnissage des chargeurs.) 	<ul style="list-style-type: none"> • perçoit et vérifie ses munitions. • garnit son / ses chargeurs • dispose les chargeurs dans les porte-chargeurs.
1.3 Cas particulier du tir de nuit	Procède ou fait procéder par un cadre à la vérification des canons à l'aide d'une baguette et d'une lampe à filtre rouge.		<ul style="list-style-type: none"> • vérifie au toucher la chambre et les chargeurs.
2/ AVANT L'OUVERTURE DU FEU	Commande :		
	Tir technique : <ul style="list-style-type: none"> • série au pas de tir 		<ul style="list-style-type: none"> • rejoint le pas de tir face à l'emplacement désigné, l'arme à la bretelle ou tenue par la poignée de transport. • prend la position de tir, exécute les opérations de sécurité.

PHASES	ACTION DU DIRECTEUR DE TIR	ACTION DU S/OFF MUNITIONNAIRE	ACTION DU TIREUR
	<ul style="list-style-type: none"> « dispositions de combat » 	Distribue les munitions	<ul style="list-style-type: none"> vérifie ses munitions garnit son / ses chargeurs.
	Tir tactique : <ul style="list-style-type: none"> « cellule » sur la base de départ » donne l'autorisation au chef de la cellule tactique de commander : « dispositions de combat ». 		<ul style="list-style-type: none"> approvisionne charge met l'arme à la sûreté. Le chef tactique commande une mise en garde sur la base de départ. Chaque tireur rejoint le premier emplacement de tir, exécute les opérations de sécurité.
3/ OUVERTURE DU FEU	Tir technique : <ul style="list-style-type: none"> désigne les objectifs commande : « commencez le feu ». 		Ouvre le feu sur les objectifs désignés.
	Tir tactique : <ul style="list-style-type: none"> donne l'autorisation au chef de la cellule tactique de commander l'ouverture du feu. 		Ouvre le feu sur les objectifs désignés ou se dévoilant dans son secteur selon les ordres du chef tactique.
4/PENDANT LE TIR			
41/ Incident de tir			
<ul style="list-style-type: none"> Réglage par le tireur 			<ul style="list-style-type: none"> effectue les opérations de sécurité; règle l'incident; reprend le tir; rend compte en fin de tir.
<ul style="list-style-type: none"> Non réglage par le tireur 	Tir technique : <ul style="list-style-type: none"> fait intervenir un spécialiste ou fait cesser le tir de l'arme. 		<ul style="list-style-type: none"> annonce « incident de tir » reprend le tir après réparation ou désapprovisionne l'arme à la sûreté et attend la fin du tir de la série, l'arme en direction des cibles.
	Tir tactique :		<ul style="list-style-type: none"> annonce « incident de tir » le tireur ou l'engin procède aux opérations de sécurité termine le parcours, sûreté mise, arme désapprovisionnée et conservée en direction non dangereuse.
42/ Arrêt du tir en cas de danger dans la zone de foulée	Commande : « Halte au feu »		<ul style="list-style-type: none"> arrête le tir; arme à la sûreté; garde la position, l'arme en direction des cibles.
	Commande : « Cessez le feu »		<ul style="list-style-type: none"> arrête le tir; désapprovisionne; opération de sécurité; annonce « tir terminé, sécurité vérifiée »

PHASÉS	ACTION DU DIRECTEUR DE TIR	ACTION DU S/OFF MUNITIONNAIRE	ACTION DU TIREUR
5/ EN FIN DE TIR	Tir technique :		<ul style="list-style-type: none"> effectue les opérations de sécurité; se lève en gardant l'arme en appui au sol ou l'arme à la hanche dans le cas d'un tir debout; annonce « tir terminé, sécurité vérifiée ».
	Tir tactique :		<ul style="list-style-type: none"> effectue les opérations de sécurité; garde la position et annonce « tir terminé, sécurité vérifiée »; le chef de la cellule tactique rend compte des opérations de sécurité au directeur de tir.
	Puis quelque soit le genre de tir. Commande : « Récupération des étuis et déchets de tir ».		<ul style="list-style-type: none"> récupèrent les étuis et les déchets de tir (avec éclairage en lumière blanche pour les tirs de nuit).
	Commande : « Aux résultats »		Soit <ul style="list-style-type: none"> résultats informatisés au pas de tir (SIUS ASCOR, CGEE etc...) Soit <ul style="list-style-type: none"> déplacement vers la zone des cibles selon les instructions de coordinations dictées avant le tir.
	Commande : « Quittez le pas de tir (ou la zone des cibles) ».	Recupère les étuis ainsi que les munitions non utilisées ou défectueuses. Arrête sa comptabilité. Rend compte au directeur de tir.	<ul style="list-style-type: none"> remet les étuis et les déchets ainsi que les munitions non utilisées ou défectueuses au S/OFF munitions; rejoint la zone de regroupement.
6/ EN FIN DE SEANCE	Avant de quitter la zone de foulée <ul style="list-style-type: none"> Aligne tous les tireurs face à une direction non dangereuse; Procède ou fait procéder à une inspection de toutes les armes présentes sur zone. (avec éclairage en lumière blanche pour les tirs de nuit).		<ul style="list-style-type: none"> procède aux opérations de sécurité vérifie qu'il ne possède plus de munitions présente à son tour la chambre, le canon de son arme et les chargeurs.

OK
1) à servir avec à l'aller,
2) procéder à l'arrivée
v. 17

Denis NOTTER
160 rue Pierre Valdo
69005 LYON

à Monsieur le Lieutenant Colonel VIAOUEZ Cdt en second du 299 R.I.

à Lyon le 15 janvier 1996,

Mon Colonel,

Suite à votre demande, je vous transmet un résumé de la nouvelle version du TTA 207. J'ai essayé d'être le plus synthétique possible et de ne retenir que les points pouvant nous concerner dans notre instruction. J'ai par exemple laissé de côté tous ce qui concerne le parcours de tir collectif ou le tir d'ambiance qui ne nous concerne pas tout au moins dans l'immédiat.
Je reste à votre disposition pour vous commenter ce texte ou le compléter de vive voix.
Je vous adresse mes respectueuses salutations.

C.B. NOTTER

R.M.D MEDITERRANEE
C.M.D. LYON
299° Régiment d'Infanterie

Objet : Note n 002276 du 26 juin 1995; TTA 207

NOTE DE SYNTHÈSE à destination de l'état major du régiment.
Destinataire : Lt Col VIAOUEY

A partir de décembre 1995 application du TTA 207 (mesures de sécurité à appliquer en temps de paix). Ce texte annule et remplace le TTA 207 tome I(1979) et tome II(1982).

"Ce nouveau règlement, en matière de sécurité, s'inscrit dans le cadre du nouveau code pénal.

A ce titre, le non respect d'une obligation de sécurité ou de prudence (maladresse, imprudence, inattention, négligence ...) entraînant la simple mise en danger d'autrui, l'atteinte à l'intégrité physique, ou le décès, engage à quelque niveau que ce soit, la responsabilité pénale de son auteur.

Dans cette esprit, le présent règlement insiste sur trois points :

- la sécurité est l'affaire de tous elle ne se négocie pas;**
- l'inobservation des prescriptions de sécurité ne saurait être tolérée, même sans conséquence fâcheuse immédiate;**
- au tir, chacun doit être à sa place, le chef commande, l'exécutant sert son arme."**

LA PRATIQUE DU TIR

prescrite par le TTA 207, par les règlements de l'instruction générale sur le tir d'infanterie, et sur les régimes et consignes des stands et champs de tir pour ce qui est des mesures de sécurité interne et externe.

2 types de tir sont bien différenciés:

- les tirs techniques : tir d'instruction, tir d'entraînement, parcours individuel de tir.
Ces tirs se font en stand ou sur champ de tir et les tireurs sont tous dotés du même type d'arme
et placés aux ordres d'un directeur de tir.
- les tirs tactiques : Dans ce cas il s'agit de la cellule de combat avec son armement de dotation qui réagit aux ordres de ses chefs organiques.
- tir coordonnés : armes différentes sur un même pas de tir.
- parcours de tir collectif : tir coordonnés à partir de pas de tir successifs
- manoeuvre à tir réel

QUALIFICATIONS REQUISES DES EXECUTANTS

Préalablement au tir une instruction appropriée doit être donnée à la troupe.
4 niveaux de qualification sont attribués dans la progression de l'instruction.

Certificat d'aptitude au tir n°1(CATI 1) : il est individuel et est délivré par le chef de section.

Il autorise les tirs au fusil de la formation initiale (tirs techniques d'instruction)

Certificat d'aptitude au tir n°2(CATI 2) : il est individuel et est délivré par le chef de section.

IL autorise les tirs techniques d'entraînement à l'arme ou aux armes de dotation et la mise en oeuvre des munitions correspondantes; il suppose la détention du CATI 1.

Certificat d'aptitude au tir n°3(CATI 3) : il est collectif et est accordé aux groupes sections ou

pelotons par le commandant d'unité pour chaque parcours programmé.

La prescription par note de service du chef de corps d'effectuer un parcours de tir d'unité élémentaire vaut délivrance de CATI 3

Certificat d'aptitude au tir n°4(CATI 4) : il est collectif et ne peut être obtenu qu'après que la cellule ait effectué un parcours de tir de son niveau (groupe, section ou peloton)

La prescription par note de service du chef de corps d'effectuer une manoeuvre à tir réel d'unité élémentaire vaut délivrance de CATI 4.

Pour les participations de type CEITO, il appartient au régiment dont les unités sont évalués, de présenter et certifier le niveau atteint.

COMMANDEMENT DU TIR

Tirs techniques : un seul type d'arme est mis en oeuvre.

C'est le directeur de tir qui donne les ordres de tir à l'ensemble des tireurs et fait exécuter les mesures de sécurité.

Tirs tactiques : Les ordres de tir sont donnés par les chefs tactiques (chef de groupe, chef de section)

Le directeur de tir veille :

- à l'exécution des consignes de sécurité extérieur

- à la mise en place des moyens santé

-à l'application des mesures de sécurité sur la zone

-à la bonne organisation des mouvements (y compris ceux des spectateurs)

Il donne au chef de la troupe l'autorisation d'ouvrir le feu et peut interrompre le tir en cas de mise en cause de la sécurité ou d'incident.

En cas d'incident ou d'accident il prend les mesures conservatoires prévues au règlement.

Les chefs organiques:

-donnent les ordres de tir de leur niveau au sens tactique du terme (ces ordres doivent

être compatible avec le stand ou le champ de tir)

Le chef de la troupe veille :

- à la conduite du feu sur les objectifs désignés
- au respect du scénario
- au respect des mesures de sécurité de son niveau relatives à l'armement et aux munitions utilisés.
- passe l'inspection des armes en fin de tir et rend compte au directeur de tir..

* Les exécutants doivent être titulaire du certificat d'aptitude correspondant (minimum CATI 2) et par conséquent être à même de tirer en toute sécurité et de régler eux mêmes leurs incidents.

QUALIFICATIONS REQUISES POUR LES DIRECTEURS DE TIR

Tirs techniques : tout officier d'active et de réserve
chef de section ou de peloton en titre
tout sous officier titulaire du BAS 2

Les exécutants doivent détenir le CATI 1 ou CATI 2

Tirs tactiques :

niveau groupe : chef de section ou de peloton

niveau section ou peloton : commandant d'unité

niveau compagnie : officier supérieur

Les cellules ou unités doivent détenir le CATI 3 ou CATI 4

SOUTIEN SANITAIRE DU TIR

Tirs techniques à l'extérieur (VANCIA ou LA VALBONNE) :
secouriste + trousse de secours + moyens d'évacuation avec brancard et couverture.

CONCLUSION

Cette courte synthèse ne reprend que l'essentiel de certaine partie du document TTA 207.
Il s'agit de points importants concernant directement le régiment dans son instruction .

Points à retenir :

bien définir le type de tir choisi pour une séance d'instruction : technique ou tactique
bien s'assurer que tous les tireurs ou les équipes possèdent bien le niveau de qualification correspondant

Pour ce qui concerne le régiment il s'agit essentiellement

- de tirs techniques d'entraînement ; dans ce cas les exécutants doivent être qualifiés CATI2
- de tirs tactiques coordonnées (même si un seul type d'arme est utilisée c'est l'équipe en tant que cellule qui tire. Dans ce cas le groupe ou la section doivent être du niveau CATI 3

L'inscription de l'exercice de tir au cahier d'ordres de l'unité, ou sa prescription par note de service, vaut délivrance de CATI 3

désigner un directeur de tir ayant les qualifications requises

tir technique d'entraînement : tout officier de réserve

tir tactique coordonnées : jusqu'au niveau section commandant d'unité
au dessus officier supérieur

prévoir les moyens santé nécessaires

dès que l'on sort du quartier véhicule sanitaire avec trousse de secours et un personnel ayant reçu une formation de premier secours.

Ces règles sont valables pour toutes les armes.

Ainsi pour une séance de tir de grenades à fusil les personnels doivent avoir été préalablement

instruits et détenir le certificat d'aptitude n°2. Sinon il convient de conduire une instruction selon les prescriptions de l'INF 301/3D et 301/2B.



ARMÉE DE TERRE

299 E 9513 717

Paris, le 28 MARS 1995
N° 00 1034 DEF/EMAT/BPO/ ACT/57

Le général d'armée MONCHAL
chef d'état-major de l'armée de terre

à
destinataires « in fine »

E.M.R.M.D.M. / CMD LYON Bureau COURRIER
30 MARS 1995
N° 95012499 Destinataire:

état-major

BUREAU
PRÉPARATION
OPÉRATIONNELLE

14, rue Saint-Dominique
00453 ARMÉES
Tél. : 42 19 30 11
Poste : 7228
RITTER (92)

Objet :

Challenge national de tir opérationnel des cadres de réserve de l'armée de terre en 1995.

Références :

- N.E. n° 5589/DEF/EMAT/BOI/BPO/ACT/57 du 20 septembre 1994.
- Projet transmis sous BE + PV n° 6031 + 6032/DEF/EMAT/BPO/ACT/57 du 17 octobre 1994.

Pièces jointes :

5 annexes et 3 appendices.

Le challenge national de tir opérationnel des cadres de réserve de l'armée de terre (CNTR) se déroulera du jeudi 25 au samedi 27 mai 1995. Organisé par la circonscription militaire de défense de BORDEAUX (RMD-ATL / CMD BORDEAUX) il aura pour corps support le 122° régiment d'infanterie - centre d'entraînement de l'infanterie au tir opérationnel (122° RI-CEITO).

Cette manifestation sera présidée, sauf dispositions contraires, par le général inspecteur des réserves et de la mobilisation de l'armée de terre qui représentera le général chef d'état-major de l'armée de terre.

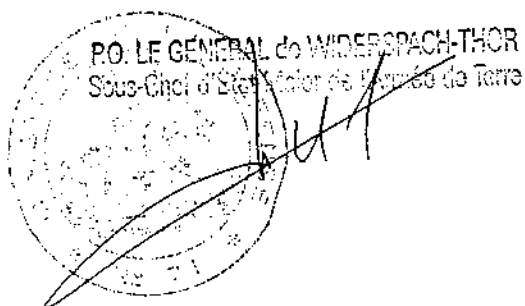
Organisé dans le même esprit qu'en 1994 ce challenge poursuit l'évolution initiée par le concept « RESERVES 2000 » en marquant l'effort sur l'évaluation des équipes de cadres des unités élémentaires des régiments de réserve.

Il se déroule sur un site et avec les moyens existant actuellement au profit des formations d'active.

La réglementation est identique à celle mise en oeuvre en 1994.
Afin de proposer une épreuve proche de celle des unités d'active, le volume de munitions allouées au parcours de tir d'équipe a été doublé.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, dans les annexes jointes, les modalités de déroulement de ce challenge.

PO. LE GÉNÉRAL de WIDERSPACH-THOR
Sous-Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre



**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES CADRES
DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

ANNEXE I

à la lettre n **00 1034** DEF/EMA/BPO/ACT/57 du **28 MARS 1995**

ORGANISATION GENERALE

I - PARTICIPATION

11. Equipes concurrentes

Le nombre d'équipes de chaque CMD participant au CNTR sera arrêté fin avril par l'EMAT sur proposition de l'IRMAT, en fonction du nombre de formations de réserve et du taux de participation aux parcours d'évaluation des cadres de réserve (PER) de chacune des CMD. A cet effet les résultats de la sélection au niveau des CMD seront adressés à l'IRMAT pour le 20 avril au plus tard.

D'ores et déjà, le nombre maximum d'équipes est fixé à 34; soit:

- 30 équipes représentant les CMD $\rightarrow 27 \times 3 = 27 + 3$.
- 1 à 2 équipes représentant les DOM-TOM (1)
- 2 équipes étrangères invitées par les associations (éventuellement).

12. Composition des équipes

121 - Articulation : 6 tireurs + 2 remplaçants.

- chef d'équipe : un commandant d'unité ou adjoint
- deux chefs de section (off. ou s/off titulaire d'un BAS2)
- trois chefs de groupe du grade de caporal-chef à sergent-chef non BAS2.

122 - Remplaçants

Chaque équipe admise au CNTR peut disposer d'un chef de section et d'un chef de groupe remplaçants, affectés à la même compagnie. Le remplacement effectué, l'équipe doit rester conforme à la composition fixée.

La commission nationale vérifiera la conformité des équipes lors des formalités d'arrivée au CEITO.

Les équipes incomplètes ne seront pas classées. Pour le parcours d'équipe, leur dotation sera diminuée de 48 cartouches par équipier manquant.

(1) l'EMAT/BPO fera connaître pour le 20 avril la ou les équipes désignées, sur proposition des COMSUP, pour représenter les DOM/TOM.

123 - Conditions de participation

- Tous les concurrents et les remplaçants inscrits doivent répondre aux conditions suivantes :
- avoir participé aux PER de leur CMD,
- au sein d'une équipe donnée, être affectés en mobilisation dans la même compagnie.

La présence des remplaçants est obligatoire lors de l'inscription de l'équipe. Ceux qui, présents durant la compétition, ne sont pas utilisés à compléter leur équipe, participeront à une compétition FAMAS organisée à leur intention.

124 - Participation des DOM - TOM

- Les commandements supérieurs des forces armées stationnées outre-mer (COMSUP) organiseront, au même titre que les CMD, un parcours d'évaluation pour les équipes mises sur pied par leurs unités élémentaires de réserve;
- Deux équipes des DOM-TOM participeront au challenge national. Elles seront conformes à la composition fixée. Les demandes de participation sont à adresser à l'EMAT par les COMSUP concernés, immédiatement à l'issue de leur PER et avant le 20 avril.
- Le transport des équipes sélectionnées pour le CNTR est à la charge des COMSUP.

125 - Participation des armées étrangères

Des équipes étrangères peuvent être invitées à participer au CNTR, à titre de courtoisie ou de réciprocité. La décision est prise par le général chef d'état-major de l'armée de terre.

Les demandes d'autorisation sont à transmettre pour le 1er avril à l'EMAT, sous couvert de l'IRMAT, par les associations des cadres de réserve. Les invitations sont à la charge de ces associations.

13- Jury et contrôle

Les experts-tir des CMD, dont la présence à la finale est obligatoire, seront mis à la disposition du jury et associés, en qualité de contrôleurs, à tous les stades de la compétition.

Ils devront avoir rejoint le CEITO le jeudi 25 mai 1995 avant 15H00.

Les experts nationaux seront également présents à la répétition prévue le 23 mai après-midi.

14 - Observateurs - délégations

141 - Chaque CMD enverra au CNTR un observateur, cadre d'active en charge de l'instruction et l'entraînement des réserves au niveau de la CMD.

142 - les chefs de corps des formations de réserve ou leurs adjoints officiers opérations-instruction pourront accompagner leur(s) équipe(s) sélectionnée(s).

143 - La présence de ces observateurs ne devra en aucun cas nuire au bon déroulement du CNTR. Leur logement (éventuellement dans des chambres collectives avec les concurrents) sera assuré en fonction des possibilités d'accueil du 122° RI-CEITO.

144 - Les délégations de l'UNOR et de la FNASOR invitées traditionnellement par l'armée de terre, en raison du rôle que ces associations ont joué à l'origine de cette compétition, pourront atteindre un effectif de 15 officiers et de 15 sous-officiers de réserve.

Ces associations communiqueront à l'IRMAT (avec copie à la RMD.ATL./CMD de BORDEAUX), pour le 02 mai 1995, la liste nominative des délégués (nom, prénoms, organisme d'administration ou CMD, adresse postale...).

15 - Personnalités et autorités

La campagne électorale pour les élections municipales débutant le 26 mai 1995, aucune invitation ne pourra être adressée à des personnalités civiles.

Une première liste des autorités militaires et des représentants de l'administration centrale sera communiquée à la RMD.ATL / CMD BORDEAUX par l'EMAT et l'IRMAT le 02 mai 1995.

II - ORGANISATION - DEROULEMENT

21 - Le programme détaillé et les dispositions matérielles font l'objet des annexes III et IV.

22 - Ces données seront précisées et complétées dans le dossier d'information et d'inscription établi par la RMD. ATL/CMD BORDEAUX, diffusé au mois de mars 1995 (cf. annexe V). Les fiches de renseignements et d'inscription, figurant en appendice, devront être retournées remplies à la RMD.ATL/CMD BORDEAUX pour le 2 mai 1995.

III- DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

31 - Rémunérations

311 - Cadres de réserve participant au CNTR.

Conformément aux dispositions arrêtées par le règlement de la compétition, tous les cadres de réserve ayant un rôle actif dans le challenge en qualité de concurrent, de remplaçant, d'observateur, ou d'expert feront l'objet d'un ordre de convocation, à établir par leur CMD d'origine, ouvrant droit :

- à la gratuité du transport sur le réseau ferroviaire métropolitain (en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les participants auront droit au dédommagement trajet sur la base du tarif militaire SNCF en 2° classe: IM n°201330/DEF/DFP/FM2 du 20 juillet 1992),

- à trois jours de solde,
- aux frais de déplacement (absence temporaire, mission) ainsi qu'aux indemnités de service en campagne correspondantes.

2

Ces rémunérations seront versées en numéraire par le 122° RI-CEITO directement aux intéressés avant leur départ, après décompte des frais d'alimentation et, le cas échéant, d'hébergement.

La dépense correspondante est à imputer aux crédits mis à la disposition de la CMD de BORDEAUX au titre du challenge de tir.

312. Cadres de réserve invités

Les cadres de réserve non dégagés des obligations militaires, délégués par les associations, pourront bénéficier d'un ordre de mission ouvrant droit au tarif militaire pour le transport par voie ferrée à l'exclusion de toute rémunération ou indemnité. La liste des ayants droit sera communiquée par l'IRMAT aux CMD concernées avant la fin du mois d'avril.

313 - Personnel d'active

Les indemnités et primes diverses versées au personnel d'active, de la RMD.ATL/CMD de BORDEAUX, du 122° RI-CEITO ou aux renforts extérieurs sont imputables aux crédits du budget du challenge de tir (code d'imputation à préciser par RMD-CMD Bordeaux).

Les frais de déplacement des cadres d'active, observateurs ou invités, sont à la charge des organismes dont ils relèvent.

32 - Alimentation

Les membres des délégations étrangères seront nourris à titre gratuit. Tous les autres participants, d'active ou de réserve, seront nourris à titre payant.

33 - Budget du CNTR

L'enveloppe financière relative à cette compétition a été inscrite au budget RESERVE 1995 de la CMD de BORDEAUX.

Les crédits nécessaires à l'équipement des champs de tir, ainsi qu'à leur environnement, ont été directement attribués au 122° RI-CEITO par l'EMAT.

34 - Accueil - Hébergement

- Les équipes de tir des CMD seront logées en chambre collective. Il est demandé aux participants de prévoir le couchage (duvet).
- Les visiteurs, invités et organisateurs seront logés, à titre payant, dans le bâtiment cadres de passage.
- Un dossier d'accueil, réalisé par le 122° RI-CEITO, sera remis aux participants dès leur arrivée (maquette à présenter à la CMD de BORDEAUX pour le 28 avril 1995).

IV - CEREMONIE DE CLOTURE - PRESSE - VISITES ORGANISEES

41. cérémonie de clôture

Sauf dispositions particulières, à préciser par l'EMAT, la cérémonie de remise des récompenses sera présidée par le général IRMAT.

Les récompenses suivantes seront attribuées :

- le prix du général chef d'état-major de l'armée de terre récompensera l'équipe classée première,
- l'équipe classée deuxième recevra le prix du général IRMAT,
- l'équipe classée troisième recevra le prix du général commandant la RMD.ATL/CMD de BORDEAUX,
- l'équipe classée quatrième recevra le prix du chef de corps du 122° RI-CEITO,
- un prix récompensera l'équipe la plus jeune.

Le concours organisé à l'intention des remplaçants (FAMAS individuel) sera également doté de prix;

La RMD.ATL/CMD de BORDEAUX financera, sur les crédits mis en place à cet effet, l'achat des coupes et médailles remises aux gagnants ainsi que les souvenirs destinés à l'ensemble des participants.

Un repas de cohésion regroupant les concurrents, les autorités et les invités, sera organisé par le 122° RI-CEITO le vendredi 26 mai soir.

42 - Presse

421 - Niveau national

Le SIRPA/TERRE assurera, en liaison avec la RMD.ATL/CMD de BORDEAUX, une couverture de la manifestation par la presse écrite et audiovisuelle militaire.

422 - Niveau territorial

La RMD.ATL/CMD de BORDEAUX fera assurer, en liaison avec le 122° RI-CEITO et le DMD de l'Aveyron, la médiatisation de l'évènement par la presse locale et « France 3 régional ». Elle assurera également la couverture vidéo de cette activité.

43 - Visites - Activités annexes

Les demi-journées sans épreuve seront consacrées à des sorties touristiques organisées en liaison entre le 122° RI-CEITO, le DMD de l'Aveyron et les différents responsables locaux. Pour certaines visites, une participation financière sera demandée aux intéressés.

L'école d'application de l'infanterie (EAI) assurera dans les mêmes créneaux des présentations de matériel.

V - RENFORTS - SOUTIEN

51 - Prévus par la CM 2095/DEF/EMAT/BPO/ACT.53 du 22.06.1994 § 383.

Ces renforts sont à la charge du COFAT (en liaison avec EMAT) et représentent:

- une section (1 - 3 - 35)
- 3 cars 45 places
- médecin de renfort (éventuellement de réserve)
- 1.s/off. B2 APC (membre du jury)

52 - Besoins supplémentaires :

- Escouade de 5 VL pour autorités.
- 1 musique (demande en cours de la CMD BORDEAUX auprès de la CMD MARSEILLE).

53 - Désignation des prestataires :

- section de renfort + cars (au plus proche du lieu d'emploi) à désigner par COFAT.
- médecin - s/off. B2 APC - escouade VL à charge CMD BORDEAUX.

V - ECHEANCIER RECAPITULATIF

N°	Date Echéance	OPERATIONS	Expéditeurs ou Responsables	Destinataires
1	10 MARS	Fourniture des documents constitutifs du dossier d'accueil et du dossier d'organisation des tirs.	DMD 12 122° RI-CEITO	CMD BORDEAUX
2	MARS	Confection des dossiers d'information - Inscription	CMD BX PRESTATAIRES	
3	03 AVRIL	Invitation d'équipes étrangères	ASSOCIATIONS	IRMAT EMAT
4	Avant le 20 AVRIL	Demande de participation des équipes O.M.	COMSUP O.M.	EMAT
5	23 AVRIL	Fin des PER CMD		
6	Fin AVRIL	Détermination du nombre d'équipes CMD - Désignation des équipes DOM - TOM	EMAT IRMAT	CMD
7	Fin AVRIL	Envoi du dossier d'information Inscription des participants	CMD BX	Organismes concernés
8	28 AVRIL	Présentation par 122° RI-CEITO Maquette dossier d'accueil	122° RI-CEITO	CMD BX
9	2 MAI	Retour des fiches de renseignements pour invités, visiteurs, délégués des associations et participation administration centrale	ASSOCIATIONS EMAT IRMAT	CMD BX
10	2 MAI	Retour des fiches Inscription - Renseignements - Solde	EMAT IRMAT DOM TOM FFSA CMD	CMD BX
11	Lun 22 MAI	Mise en place de la section de renfort	Prestataire désigné par COFAT	MEP au camp du LARZAC
12	Mar 23 MAI	Mise en place experts-tir nationaux Répétition des épreuves	122° RI-CEITO DEETO Experts nationaux	
13	Jeu 25 MAI	Mise en place avant 15H00 des experts-tir des CMD - Mise en place de l'organisation	CMD CMD BX	
14	Jeudi 25 au samedi 27 mai	Challenge national (cf. détails finale annexe III)		
	Samedi 27 MAI	Cérémonie de clôture		
15	06 JUIN	Demande de remboursement des prestataires de renfort	Prestataires	CMD BX
16	16 JUIN	C.R. final - Enseignements	IRMAT CMD BX 122° RI-CEITO	

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES CADRES
DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

ANNEXE II

à la lettre n°

DEF/EMA/BPO/ACT/57 du

DEFINITION DES TIRS

Les modalités des tirs définies ci-dessous figurent en annexe à la NE n°4876/DEF/EMAT/BOI/ENT/57 du 25 août 1993.

Les remplaçants disponibles participeront à un concours leur permettant d'effectuer tous les tirs individuels au FAMAS.

I - TIR AU PA MAC 50

11 - Tir d'essai

- Lieu : CT3
- Nombre de cartouches : 5
- Position : debout
- Cibles : C 50
- Distance : 25 m
- Temps imparti : 5 minutes
- Modalités :
 - . tir à 1 ou 2 mains
 - . Pas de jumelles
 - . équipe complète au pas de tir
 - . pas d'assistance.

12 - Tir individuel sur objectif furtif

- Lieu : CT3
- Nombre de cartouches : 2 chargeurs de 5 cartouches
- Position : debout
- Cibles : 2 cibles SC2
- Distance : 15 et 25 mètres
- Temps d'apparition :
 - . 5 apparitions de 2 à 3 secondes pour une des deux cibles
 - . entre 3 et 15 secondes entre apparitions
 - . 15 secondes pour changement de chargeur
 - . départ position poser debout, chargé sans sûreté, bras à 45° tir à 1 ou 2 mains
 - . retour à 45° entre chaque apparition
- Barème :
 - . 10 points par cible abattue
 - . bonus : 20 points pour 10 cibles abattues.

13 - Tir rapide individuel

- Lieu : CT3
- Nombre de cartouches : 3 chargeurs de 3 cartouches
- Cibles : 3 SC2 par tireur
- Distance : 20 et 25 mètres
- Temps d'apparition : - 3 apparitions des 3 cibles pendant 9,8 et 6 secondes
- 15 à 20 secondes entre apparitions
- Modalités : - changement de chargeur et retour à 45° entre chaque séquence de 3 cartouches; pour le reste, modalités identiques au tir furtif
- Barème : 10 points par cible abattue
- bonus : 10 points par série de 3 cibles abattues.

II - TIR AU FAMAS**21 - Tir d'essai**

- Lieu : CT4
- Nombre de cartouches : 1 chargeur de 5 cartouches
- Position : couchée, adaptée avec bi-pied
- Cibles : CS2
- Distance : 200 m
- Temps imparti : 6 minutes (réglages compris)
- bretelles et appuis de circonstance autorisés.
- Modalités : - visualisation des impacts par système « SUIS ASCOR ».

22 - Tir individuel sur objectif furtif

- Lieu : CT4
- Nombre de cartouches : 1 chargeur de 10 cartouches
- Position : identique au tir d'essai
- cibles : 3 cibles SC2
- Distance : 200 m
- Durée d'apparition : - 10 apparitions de 3 à 4 secondes
- 3 à 15 secondes entre apparitions
- Modalités : - toute l'équipe au pas de tir
- pour le reste, modalités identiques au tir d'essai
- Barème : - 10 points par cible abattue
- bonus : 20 points pour les 10 cibles abattues.

23 - Tir rapide individuel

- Lieu : CT4
- Nombre de cartouches : 1 chargeur de 9 cartouches
- Position : identique au tir d'essai
- Cibles : SC2
- Distance : 200 m
- Temps d'apparition : - 3 apparitions pour 3 cibles simultanées en 9, 8 et 6 secondes
- 15 à 20 secondes entre apparitions
- Modalités : identiques au tir d'essai
- Barème : 10 points par cible abattue
- bonus : 10 points par série de 3 cibles abattues.

24 - Parcours de tir par équipe

Cette épreuve est précédée par un parcours à pied de 800 à 1000 m effectué en temps limité. Elle se déroule sur 3 pas de tir différents (CT6, CT19 et CT13), par équipe complète de 6 tireurs. Le déplacement entre chaque pas de tir, d'une distance de 400m, ne doit pas dépasser 5 minutes. Le chef d'équipe n'est pas tenu de tirer.

1er pas de tir

- Lieu : CT6
- Nombre de cartouches : 120 cartouches par équipe
- Position : adaptée (au choix: couchée, à genoux, debout)
- Cibles : SC2
- Distance : 100 à 250 mètres
- Durée d'apparition : - 60 cibles apparaissent pendant 20 secondes chacune par groupe de 10 cibles au maximum
- le délai de réapparition pour la même cible est de 15 secondes
- Modalités : - répartition des munitions, ouverture du feu et conduite du tir à l'initiative du chef d'équipe
- Barème : - 10 points par cible abattue
- bonus : - 60 points entre 40 et 49 cibles abattues
- 100 points entre 50 et 59 cibles abattues
- 120 points pour 60 cibles abattues

Ce barème privilégie le 1^o impact avec bonus pour le nombre de cibles abattues.

2ème pas de tir

- Lieu : CT19
- Nombre de cartouches : 60 cartouches par équipe
- Position : Idem 1er pas de tir
- Cibles : SC2
- Distance : 100 à 250 mètres
- Durée d'apparition : - 30 cibles apparaissent pendant 15 secondes chacune par groupe de 8 cibles au maximum
- le délai de réapparition pour la même cible est de 15 secondes
- Modalités : Idem 1er pas de tir
- Barème : - 10 points par cible abattue
- bonus : - 30 points entre 20 et 24 cibles abattues
- 50 points entre 25 et 29 cibles abattues
- 60 points pour 30 cibles abattues

3ème pas de tir

- Lieu : CT13
- Nombre de cartouches : Idem 2ème pas de tir
- Position : Idem 2ème pas de tir
- Cibles : SC2
- Distance : 200 mètres
- Durée d'apparition : - 60 cibles apparaissent pendant 10 secondes chacune par groupe de 6 cibles au maximum
- le délai de réapparition pour la même cible est de 10 secondes
- Modalités : Idem 2ème pas de tir
- Barème : Idem 2ème pas de tir

Le DEETO mettra au point un scénario d'apparition des objectifs se rapprochant le plus possible d'un mouvement logique de l'ennemi.

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES CADRES
DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

ANNEXE III

à la lettre n° **00 1034** DEF/EMA/BPO/ACT/57 du **28 MARS 1995**
CALENDRIER DU CHALLENGE

- Lundi 22 mai 1995** : mise en place au 122° RI-CEITO de la section de renforcement. Fin de l'installation des champs de tir.
- Mardi 23 mai 1995** : répétition (122° RI-CEITO)
- Jeudi 25 mai 1995** : - fin de la mise en place du soutien
* 10H00 (122° RI-CEITO)
- ouverture du bureau d'accueil au CEITO et en gare de Millau
- Formalités d'arrivée
- * à partir de 12H00 : - déjeuner
* après-midi : - mise en place de la direction et du jury
* 16H00 : - réunion des équipes, remplaçants et accompagnateurs
- présentation de la finale
- à l'issue, reconnaissance des pas de tir par la totalité des participants.
- * 19H00 : - dîner.
- Vendredi 26 mai 1995**
- * 05H00 : - réveil
* 05H30 : - petit déjeuner
* 06H00 : - départ vers les champs de tir
* 07H00 : - début des tirs
 . tirs PA de 7H00 à 20H30
 . tirs FAMAS de 7H00 à 20H30
- * 09H00 : - départ des visites organisées
* 12H00 : - retour des visites
 - déjeuner
* 14H00 : - départ visites organisées
* 17H00 : - retour des visites
* 21H00 : - repas de cohésion

Samedi 27 mai 1995

- * 07H00 : - début des tirs
 - . tirs PA (1) de 7H00 à 11H00
 - . tirs FAMAS (1) de 7H00 à 10H30
- * 08H30 : - départ des visites organisées
- * 11H30 : - retour des visites

- * à partir de 12H30 : - cérémonie de clôture suivie d'un vin d'honneur.
- * 16H00 : départ des participants, dans le meilleur des cas, sans reports ni contretemps.

(1) rattrapages et reports éventuels à partir de 10H30 en cas de problèmes techniques et/ou météo.

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES CADRES
DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

ANNEXE IV

à la lettre n°

DEF/EMA/BPO/ACT/57 du

28 MARS 1995

00 1034
DISPOSITIONS MATERIELLES

I - TENUE

Tous les participants seront en tenue de combat (tenue 42, avec casquette, casque F1 lors des tirs).

Les autres personnels respecteront les règles suivantes:

- jury: béret, brassard blanc,
- contrôleurs: béret, couvre casque rouge lors des tirs, brassard rouge,
- autorités, accompagnateurs, observateurs, vidéo: béret + badge.

Chaque équipe sera dotée d'un dossard déjà en place au 122° RI-CEITO. Le 122° RI-CEITO fournira brassards, couvre-casques, badges, ainsi que les casques F1 et protections auriculaires.

Durant les tirs, le port du casque F1 et des protections auriculaires seront obligatoires pour les tireurs, les organisateurs et les membres du jury présents sur le pas de tir.

Pour le repas et la prise d'armes : tenue 42 sans plastron, béret d'arme, bande patronymique, barette de décorations, insigne métallique de l'unité, fourragère, écusson de manche, deux insignes métalliques de brevet ou de spécialité au maximum. Tenue (coiffure) uniforme pour les équipes régimentaires.

Tous les tireurs et remplaçants seront porteurs de leur carte d'identité militaire à jour.

II - SECURITE

Le commandant en second du 122° RI-CEITO sera responsable, au sein de la direction du concours de tir, de la sécurité concernant les tirs, la santé, la circulation et la protection incendie.

III - ARMEMENT - OPTIQUE - MUNITIONS - CIBLERIE

31 - Armement

Les armes nécessaires (24 PA, 80 FAMAS) seront fournies par le 122° RI-CEITO. Les lots d'armes seront tirés au sort entre les équipes. Leur fonctionnement, particulièrement celui des PA, devra avoir été contrôlé.

32 - Optique

Le 122° RI-CEITO fournira les jumelles nécessaires au bon déroulement des tirs.

33 - Munitions

La RMD.ATL/CMD de BORDEAUX s'assurera de la mise en place, au dépôt de CAUSSE, de 5500 cartouches de 9mm/PA, 15000 cartouches de 5.56 mm et 80 simulateurs de salves percutantes. Ces munitions font partie de la dotation réserve de la RMD.ATL/CMD de BORDEAUX.

La Direction du matériel prendra les mesures nécessaires pour que les lots de munitions de 9 mm présentent un taux d'anomalies de fonctionnement le plus faible possible.

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES CADRES
DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

ANNEXE V

à la lettre n° DEF/EMA/BPO/ACT/57 du

DIFFUSION DU DOSSIER D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

1 - REALISATION : RMD.A/CMD de BORDEAUX

2 - EXPEDITION : Fin mars 1995

3 - DESTINATAIRES :

- CMIDF/RMD/CMD (9 destinataires)

- * 1 ex. par E.M.
- * 2 ex. par experts tir
- * 1 ex. par équipe

- Cdt des forces outre-mer 2 ex.

- EMAT :

- * CAB 1 ex
- * SIRPA/TERRE 2 ex
- * BRI 1 ex
- * BPO 2 ex
- * Conseillers réserves 2 ex

- IRMAT

- * 6 exemplaires dont 2 pour les conseillers réserve
2 pour les experts tir.

- COFAT 1 ex

- 122° RI-CEITO 3 ex

- UNOR : 12 rue Marie Laurencin - 75012 PARIS : 15 ex

- FNASOR : 122 rue de Grenelle - 75007 PARIS : 15 ex

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR
OPERATIONNEL DES CADRES DE RESERVE EN 1995**

ORGANISME :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ARRIVEE - DEPART

- A REMPLIR PAR LA CMD OU L'ORGANISME DE RATTACHEMENT POUR TOUT ACCOMPAGNATEUR, OBSERVATEUR, VISITEUR, INVITE, SE RENDANT AU CONCOURS.

- POUR LES EQUIPES CONSTITUEES : NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE LORSQUE L'EQUIPE SE DEPLACE AU COMPLET. ETABLIR UNE FICHE PAR PERSONNE DANS LE CAS CONTRAIRE.

- A ADRESSER GLOBALEMENT AVANT LE 2 MAI 1995 A LA CMD DE BORDEAUX.
(RMD-CMD Bordeaux, caserne Xaintrailles, 112 boulevard Leclerc, BP 23 33998 Bordeaux-Armées)

1/ GRADE : 2/ ACTIVE ou RESERVE (RAYER LA MENTION INUTILE)

3/ NOM : PRENOM :

4/ AFFECTATION : EMPLOI :

5/ FONCTION AU CONCOURS :

6/

EQUIPE	
--------	--

EFFECTIF	X	Y	Z
----------	---	---	---

7/ DATE ET HEURE D'ARRIVEE

JOUR	VEHICULE	TRAIN MILLAU	TRAIN MONTPELLIER	AVION MILLAU-LARZAC	AVION FREJORGUES
.....	à H	à H	à H	à H	à H
.....					

VEHICULE: TYPE : NUMERO :

8/ DATE ET HEURE DE RETOUR

JOUR	VEHICULE	TRAIN MILLAU	TRAIN MONTPELLIER	AVION MILLAU-LARZAC	AVION FREJORGUES
.....	à H	à H	à H	à H	à H
.....					

9/ HEBERGEMENT AU LARZAC : OUI NON

10/ ALIMENTATION (repas pris au 122° RI-CEITO)

	PETIT DEJEUNER	MIDI	SOIR
Mercredi 24 mai	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Judi 25 mai	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Vendredi 26 mai	OUI NON	OUI NON	OUI NON
Samedi 27 mai	OUI NON	OUI NON	OUI NON

RAYER : MENTION INUTILE
ENCADRER : MENTION UTILE
SI OUI : PRECISER L'EFFECTIF

DATE - FONCTION

SIGNATURE

* commande de repas froid

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR
OPERATIONNEL DES CADRES DE RESERVE EN 1995**

FICHE D'ENGAGEMENT D'EQUIPE

**A retourner avant le 2 mai 1995 par la CMD de rattachement à :
CMD BORDEAUX - BUREAU RESERVE - 33998 BORDEAUX ARMEES**

NOM DE L'EQUIPE REGIMENT COMPAGNIE -----

C.M.D. D'ORIGINE -----

NUMERO -----

attribué par le jury
après tirage au sort

N° de téléphone du CHEF D'EQUIPE --/--/--/--

TIREUR	Fonction MOB	GRADE	NOM - PRENOMS	PARTICIPATION AU PER/CMD		OBSERVATIONS RESERVE ORGANISATION
				mettre une croix Tireur	Remp.	
CHEF EQUIPE A	Cdt de cie/ Adjoint					
B	Chef de section					
C	Chef de section					
D	Chef de groupe					
E	Chef de groupe					
F	Chef de groupe					
REMPT	Chef de section					
REMPT	Chef de groupe					

GRADE - NOM
SIGNATURE DU CHEF D'EQUIPE

Le général cdt la CMD de

certifie l'exactitude des renseignements
ci-dessus et la conformité de cette équipe

**CHALLENGE NATIONAL DE TIR OPERATIONNEL DES
CADRES DE RESERVE DE L'ARMEE DE TERRE**

FICHE DE PRISE EN SOLDE

A RETOURNER COMPLETEE ET CERTIFIEE POUR LE 2 MAI 1995 A LA CMD DE BORDEAUX

NOM	
PRENOM	
GRADE	
DATE DE NOMINATION	
DIPLOMES OU BREVETS MILITAIRES DETENUS	
OFFICIER - EX-OA = dernier échelon de solde	
SOUS-OFFICIER - EX-S.O.A. = dernier échelon de solde	
DUREE DES SERVICES (AMJ sauf périodes de réserve)	
NUMERO MATRICULE	
NUMERO INSEE	
SITUATION DE FAMILLE (marié/célibataire)	
NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE (au sens des prestations familiales)	
FONCTIONNAIRE	OUI NON
SI OUI : DECLARE OPTER POUR LA REMUNERATION MILITAIRE	
ADRESSE	
Le bénéficiaire, soussigné, certifie l'exactitude de la déclaration ci-dessus (ou mention de modifications) (Date - Lieu - Signature)	L'organisme d'administration certifie la vérification des renseignements ci-dessus (Date - lieu - autorité - timbre - signature)

DESTINATAIRES :

- CA/FAR/CFSSA/CMIDF/RMD/CMD (12 dest.) LYON
- Cdt forces outre-mer
 - Antilles
 - Guyane
 - Sud Océan Indien
 - Nouvelle-Calédonie
 - Polynésie
- COFAT
- IRMAT
- EAI
- 122°RI-CEITO

Copie à :

- Cabinet du Ministre d'Etat, ministre de la Défense
- Mission Réserve
- EMM
- EMAA
- SIRPA
- DPMAT/R
- Directions centrales des armes et services (4 dest.)
- Inspections des armes et services (13 dest.)
- DMD de l'Aveyron
- UNOR - 12 rue M. Laurencin - 75012 PARIS
- FNASOR - 122 rue de Grenelle - 75007 PARIS

Diffusion Intérieure :

- EMAT/CAB (3 ex.)
- SIRPA/TERRE
- EMAT/BPF
- EMAT/BRI
- EMAT/BOE/COORD RES
- EMAT/B. SOUTIEN
- EMAT/B. EQUIPEMENT
- Conseillers réserve (2 ex.)

R.M.D MEDITERRANEE
C.M.D. DE LYON
299° Régiment d'infanterie

Sathonay, le 06/04/94

Equipes de tir régimentaire : programme 94/95

REALISATION 93/94

organisé par nous même : 2 séances de tir PA
1 séance de tir FAMAS
participation de 2 équipes au TOL
participation de 2 équipes au concours CMD

organisé par le CEPR : 2 séances de tir PA
3 séances de tir FAMAS

PREVISION 94/95

entraînement commun aux équipes tir et rally
3 séances de tir PA : novembre, janvier, mars
3 séances de tir FAMAS : octobre, décembre, février
1 séance d'entraînement course d'orientation : mars
concours TOL: février
concours CMD : avril
finale CMD : mai

PREVISION EN MUNITIONS

tablant sur une moyenne de 20 tireurs par entraînement
PA : 2000 cartouches
FAMAS : 1500 cartouches
ne sont pas comptés les prélèvements sur notre dotation pour le concours CMD

Capitaine NOTTER

pour infos : chef de corps
responsable rally

R.M.D MEDITERRANEE
 C.M.D. DE LYON
 299° Régiment d'infanterie

Sathonay, le 22/03/94

concours de tir de la CMD le samedi 16 avril 1994

LIEU : camp de la Valbonne

HORAIRES : de 8 H à 18H RV au point d'accueil à **7H00 au plus tard**

EFFECTIFS : 2 équipes de 6 tireurs

TENUE : treillis béret; sac à dos

MOYENS : prévoir votre casse croûte de midi, **amener fiche d'état civil et rib pour la solde**. Les armes et munitions sont prévus par l'organisation du 99.
 Pour la course d'orientation prévoir vos instruments personnels si vous en avez tel que boussole sylva.

DEROULEMENT : 1 course d'orientation par équipe d'environ 1 heure destinée à découvrir plusieurs balises affectées de différentes valeurs de point dans un temps à ne pas dépasser

1 tir PA individuel à 25 mètres sur 2 cibles apparaissant simultanément durant 5 courtes séquences

1 marche course d'1 km entre 2 champs de tir dans un temps fixé

1 tir FAMAS par équipe sur des cibles apparaissant à différentes distances en plusieurs séquences

RESULTATS : ils seront proclamé à l'issue de la compétition. Les 3 premières équipes seront retenues pour la finale nationale du 13 au 15 mai au CEITO du camp du Larzac

Nombre d'équipes engagées : 25

Capitaine Denis NOTTER

chef de corps pour information
 responsable rallye pour information
 Equipier et contrôleur pour action

COMPOSITION DES EQUIPES

299 RIAD 1

Cne CHARMET
Lt GUIGUET
Lt DUPHOT
A/C VIAL
S/C PERRIN
Sgt CRUSADO

299 RIAD 2

Cne NOTTER
Cne CHEVRIER
Lt BEREZIAT
Adjt PERROTEY
Adjt FEUILLET
S/C BERLE

CONTROLEUR : Major MOUSSARD
A/C CHEVALLIER

Il va sans dire que la présence de tous est indispensable.

RMD MEDITERRANEE
CMD LYON
299ème RIAD
Rallye Militaire

Sathonay le 25-01-1994

Objet : programme d'entrainement rallye militaire de février 1994

Chers camarades,

Voici la liste des entrainements rallye et tir du mois de février 1994 :

- 1- Séance en salle du 9 février 1994
- 11- Rendez-vous à 20 h 00 précise dans la salle au rez de chaussée du PC MOB
- 12- Déroulement de la séance
- 121- Transmissions
- 122- Renseignement
- 123- Mines

- 2- Séance de tir FAMAS du 12-02-1994
- 21- Rendez-vous à 14 h 00 précise au stand de tir de Vancia
- 22- Déroulement de la séance
- 221- Cette séance est commune avec le tir 299 et le tir CEPR.
Contacter le Cne NOTTER (78 59 39 68) du 299 pour tout renseignement

- 3- Séance terrain du 19-02-1994
- 31- Rendez-vous à 13 h 30 précise au stand de tir de Vancia
- 32- Déroulement de la séance
- 321- Perceptions propres à l'exercice rallye seulement
Ceux qui ne sont pas dotés de paquetage sont priés de nous contacter au plus vite.
- 322- Exercice terrain de 14 h 30 au milieu de la nuit, au départ de Vancia puis dans la région des Echets, Tramoyes et Montluel
- 323- Nous rappelons à tous que la nourriture est à votre charge

- 4- Séance de tir FAMAS du 26-02-1994
Cette séance , remplaçant celle, annulée du 15-01-1994 sera à confirmer dès que nous auront l'accord du 99ème RI.
- 41- Rendez-vous à 14 h 00 précise au stand de tir de Vancia
- 42- Déroulement de la séance
Idem § 21

Pour la séance du 09-02-1994 se déroulant au PC MOB du 99ème RI, cet document fera office de laisser-passer : ne l'oubliez pas !!

Sathonay-Camp le 26 Fevrier 1994

RMD MEDITERRANEE
CMD de LYON
299 e RIAD

Objet:Compte-Rendu du tir Famas du Samedi 26 Fevrier 1994

Etaients presents:

-Cne CHARMET
-Lt BEREZIAT
-Mjr MOUSSARD
-A/c VIAL
-Adt PERROTTEY
-Adt FEUILLET pour le 299e RIAD

Cne FORTEA
Lt BOUCLIER
Lt INNAMORATI
Adj DELORME
Adj RIVIERE
Sgt ROSTAN
C/c GUINET
C/c MARCONNET pour le CEPR

Rien de particulier à signaler.

Nom	Precision	Vitesse
CHARMET	8/15 soit:53%	11/15 soit:73%
BEREZIAT	17/25 soit:68%	6/18 soit33%
MOUSSARD	3/20 soit15%	1/9 soit:11%
VIAL	13/25 soit52%	2/6 soit33%
FEUILLET	4/25 soit 16%	2/6 soit 33%
PERROTTEY	3/25 soit12%	0%

R.M.D MEDITERRANEE
C.M.D. DE LYON
299° Régiment d'infanterie

Sathonay, le 19/01/94

entraînements au tir FAMAS des équipes rallye et tir du 299 RIAD
le samedi 26 février 1994

LIEU : stand de tir de VANCIA (vérifier disponibilité du stand)

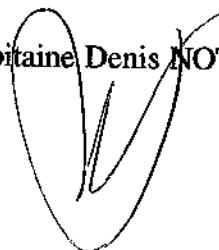
HORAIRES : de 14 H à 18H

EFFECTIFS : environ 20 tireurs

MOYENS : 1 corvée de tir sur place à partir de 14 heures avec
8 FAMAS de tir, 30 chargeurs, 10 casques anti bruit
baguettes d'inspection, chiffon, huile, trousse de nettoyage
cible de combat pour tir à 100 mètres, gomettes

MUNITIONS : 30 cartouches par tireur soit 600 cartouches

Capitaine Denis NOTTER



Officier mobilisation pour action

283E 34A 8 1113

299^{ème} REGIMENT D'INFANTERIE

SATHONAY CAMP, Le 20 Février 1994

NOTE D'INFORMATION CONTROLEUR TIR

OBJET Fourniture de contrôleurs pour le challenge tir de la CMD LYON

Le challenge tir des cadres de réserve de la CMD LYON, organise par le 99[°]RI, se déroulera le 16 Avril 1994 au camp de la VALBONNE.
Les postes de directeurs de tir et de contrôleurs seront tenus par les cadres de réserve.
Le 299[°]RI doit fournir son lot.

LIEU Camp de LA VALBONNE.

PROGRAMME Vendredi 15 Avril Entre 17H00 et 21H00 : accueil de ceux qui veulent loger sur place.
Hébergement gratuit en chambre collective, apporter son sac de couchage
Repas au mess sous-officier jusqu'à 21H00.
Réservation par fiche ANNEXE 4

Samedi 16 Avril 6H00 Petit déjeuner (réservation annexe 4) au mess sous-officiers.
7H00 Réunion des chefs d'équipe, tirage au sort.
8H00 Début de la compétition.
Repas : hors sac personnel.
17H00 Remise des récompenses (place d'armes du 7[°]BGDA).
17H30 Pot au mess sous-officiers.

TENUE Tenue de combat, ceinturon, béret.

SOLDE 1 jour soldé Budget CMD LYON
Documents à présenter (sous réserve d'autres éventuellement demandés par la CMD) :
- RIB ou RIP
- Fiche familiale d'état civil pour les cadres mariés

CONVOCATION A charge du BFI de la CMD.

Lieutenant-colonel COMPARAT.
Commandant le 299^{ème} Régiment d'Infanterie.

Cdt MEJEAN Daniel (CR)
Responsable collège 299^e RI

le 16 Mars 1994

Cher ami,

Voici les noms des volontaires 299 pour être contrôleurs
hors du collège CRD des 8-10 Avril 1994.

- Cne FOMME Patrice
36 allée de l'ETRAZ. 01150 LAGNIEU
Tel dom. 74 34 83 36 Tel bur. 78 64 62 64
- Raj MOUSSARD Hubert
4 rue des 2 Amants 69009 LYON
Tel dom. 78 83 57 39
- Adc VIAL Guy
7 rue de Bruxelles 69140 RILLIEUX la PAPE
Tel dom 78 97 01 42 Tel bur. 78 97 25 65

Je serais moi-même accompagnateur des concourants
299 dont les noms seront communiqués au plus tard le
21 Mars, à l'issue de notre séance terrain du 19.

Voici mes coordonnées

- Cdt MEJEAN Daniel
La Grange. 69440 CHAUSSAN
Tel dom. 78 44 07 64 Tel bur 78 56 14 06

Affectueux.



HUBERT MOUSSARD
4, rue des Deux-Amants
69009 LYON FRANCE
☎ (7) 883-57-39

LYON le 28/02/94

Commandant MEJEAN Daniel
LA GRANGE
69440 CHAUSSAN

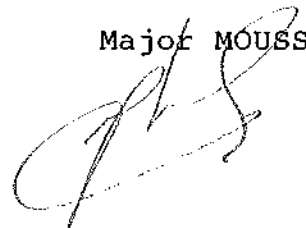
Mon Commandant,

Je te confirme ma présence,
comme controleur de Rallye pour les 8,9 et 10 Avril 94, au camp de
la Valbonne.

Je te remercie de faire le
nécessaire pour mon inscription et réservation Fiche Annexe 4.

Je reste toujours dévoué à
tes ordres, et te prie de croire, Mon Commandant à ma sincère
considération.

Major MOUSSARD.



Sathonay le 25-01-1994

Objet : programme d'entrainement rallye militaire de février 1994

Chers camarades,

Voici la liste des entrainements rallye et tir du mois de février 1994 :

- 1- Séance en salle du 9 février 1994
- 11- Rendez-vous à 20 h 00 précise dans la salle au rez de chaussée du PC MOB
- 12- Déroulement de la séance
- 121- Transmissions
- 122- Renseignement
- 123- Mines

- 2- Séance de tir FAMAS du 12-02-1994
- 21- Rendez-vous à 14 h 00 précise au stand de tir de Vancia
- 22- Déroulement de la séance
- 221- Cette séance est commune avec le tir 299 et le tir CEPR.
Contacter le Cne NOTTER (78 59 39 68) du 299 pour tout renseignement

- 3- Séance terrain du 19-02-1994
- 31- Rendez-vous à 13 h 30 précise au stand de tir de Vancia
- 32- Déroulement de la séance
- 321- Perceptions propres à l'exercice rallye seulement
Ceux qui ne sont pas dotés de paquetage sont priés de nous contacter au plus vite.
- 322- Exercice terrain de 14 h 30 au milieu de la nuit, au départ de Vancia puis dans la région des Echets, Tramoyes et Montluel
- 323- Nous rappelons à tous que la nourriture est à votre charge

- 4- Séance de tir FAMAS du 26-02-1994
Cette séance , remplaçant celle, annulée du 15-01-1994 sera à confirmer dès que nous auront l'accord du 99ème RI.
- 41- Rendez-vous à 14 h 00 précise au stand de tir de Vancia
- 42- Déroulement de la séance
Idem § 21

Pour la séance du 09-02-194 se déroulant au PC MOB du 99ème RI, cet document fera office de laisser-passer : ne l'oubliez pas !!

Après nos deux premières séance proprement rallye qui nous l'espérons vous ont intéressé, nous comptons sur une présence encore plus massive des cadres du 299ème RIAD et du CEPR

Le Lieutenant-Colonel COMPARAT
Commandant le 299ème RIAD
P/O Commandant MEJEAN
responsable Rallye Militaire



CIRCONSCRIPTION MILITAIRE DE DEFENSE
DE LYON
C.E.P.R. DU RHONE
SECTION INSTRUCTION

TEL. 78.69.81.02 - Poste 26.05

LYON, le 11 Janvier 1994.

OBJET : séance d'instruction **RALLYE** du samedi 15 Janvier 1994.

Compte tenu de la non disponibilité du stand de tir de VANCIA, la séance d'instruction **RALLYE** prévue le samedi 15 Janvier 1994 est annulée.

La séance du 22 Janvier aura lieu normalement à 13 H 30 à SATHONAY au Quartier des 99ème et 299ème R.I.

Le colonel FALDA
Adjoint instruction au D.M.D.69

N.B. Le même courrier est expédié à chaque candidat **RALLYE** du C.E.P.R. 69.
Il vous est cependant demandé de doubler la sécurité en téléphonant éventuellement à tout camarade dont vous connaîtriez l'inscription à l'instruction **RALLYE**.
MERCY.

DESTINATAIRE :

Tout candidat **RALLYE** du C.E.P.R.69.

expédié à

Mabillet du chêne

Jardin
Escoffier
Diapera

CROZIER

BONNEFOND

Gallet

Bureau

Frere

Sanguisoli

Joyau

Panin (Madame)

Famille

le 11/1/94

RMD MEDITERRANEE
 CMD LYON
 299ème Régiment d'Infanterie
 Rallye Militaire

Monsieur le Colonel commandant le
 299ème Régiment d'Infanterie
 Quartier Maréchal de Castellane

Sathonay-Camp le : 15-01-1994

Objet : déclaration d'une activité

Date de début d'activité : 15-01-1994

Cycle d'instruction : 1993-1994

Durée prise en compte :

Nom de l'activité : Séance de tir FAMAS annulée

Soldée / non soldée :

	Gr	Nom-prénom	Unité
1	Maj	MOUSSARD Hubert	CCAS
2	Sgt	GOMEZ René	CCAS
3	Mdl	BLANC Jean Michel	CEPR6
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			
26			
27			
28			
29			
30			

	Gr	Nom-prénom	Unité
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			
56			
57			
58			
59			
60			

Nom, qualité, signature de l'émetteur

Visa du chef de corps du 299ème RAID

1-3/4

Janvier. Les années
devenue tout le même de

May	Renard	299
Sept	Crimes,	235
Sept	Plume	CEPR

Monsieur le Colonel commandant le
 299° Régiment d'Infanterie
 Quartier Maréchal de Castellane

69998 LYON ARMEES

Sathonay-Camp, le : 15.1.94

Objet : déclaration d'une activité

Date de début d'activité : _____

Cycle d'instruction : 1993 / 1994

Durée à prendre en compte : 94

Nom de l'activité : Tir SNIAS

Activité soldée/non soldée : _____

Grade	Nom - prénom	Cie	Grade	Nom - prénom	Cie
1	Ma	COAS	31		
2	Ma	COAS	32		
3	Ma	COAS	33		
4			34		
5			35		
6			36		
7			37		
8			38		
9			39		
10			40		
11			41		
12			42		
13			43		
14			44		
15			45		
16			46		
17			47		
18			48		
19			49		
20			50		
21			51		
22			52		
23			53		
24			54		
25			55		
26			56		
27			57		
28			58		
29			59		
30			60		

Nom, qualité, signature de l'émetteur :

Visa du chef de corps 299° R.I. :

Monsieur le Colonel commandant le
 299° Régiment d'Infanterie
 Quartier Maréchal de Castellane

69998 LYON ARMEES

Sathonay-Camp, le : _____

Objet : déclaration d'une activité

Date de début d'activité : _____

Cycle d'instruction : 199 / 199

Durée à prendre en compte : _____

Nom de l'activité : _____

Activité soldée/non soldée : _____

Grade	Nom - prénom	Cie	Grade	Nom - prénom	Cie
1 Adj	DEUISE Bruno		31 C/C	VASSARD Olivier	*
2 S/Lt	BEREZIAT Bruno		32 Lt	DESJARDIS Renaud	*
3 C/C	MASSARD Olivier		33 Lt	INAUDATI Serge	*
4 Ltn	AUBERT Christophe		34 CCO	MARTINELLI Jean	*
5 Adj	TANGUY Philippe		35 Hdr	GONNET	*
6 Cie	CHARMET Jean Marc	*	36		
7 Ltn	JOUANVIN Philippe	*	37		
8 S/Lt	CRUZADO Pascal	*	38		
9 Ltn	DUPHOT Pierre	*	39		
10 S/Lt	ROI	*	40		
11 C/C	ROUX	*	41		
12 Lt	GUIGUET	*	42		
13			43		
14			44		
15			45		
16			46		
17			47		
18			48		
19			49		
20			50		
21			51		
22			52		
23			53		
24			54		
25			55		
26			56		
27			57		
28			58		
29			59		
30			60		

Nom, qualité, signature de l'émetteur :

Visa du chef de corps 299° R.I. :

RMD MEDITERRANEE
 CMD LYON
 299ème Régiment d'Infanterie
 Rallye Militaire

Monsieur le Colonel commandant le
 299ème Régiment d'Infanterie
 Quartier Maréchal de Castellane

Sathonay-Camp le : 18-12-1993

Objet : déclaration d'une activité

Date de début d'activité : 18-12-1993

Cycle d'instruction : 1993-1994

Durée prise en compte :

Nom de l'activité : séance de tir PA

Soldée / non soldée :

	Gr	Nom-prénom	Unité		Gr	Nom-prénom	Unité
1	Cne	CHARMET Jean Marc	CCAS	31			
2	Ltn	JOUANNIN Philippe	CCAS	32			
3	Sgt	CRUZADO Pascal	CCAS	33			
4	Ltn	DUPHOT Pierre	1°Cie	34			
5	Sch	ROI Jean Michel	4°Cie	35			
6	Cne	ROUX	CCAS	36			
7	Ltn	GUIGUET	CCAS	37			
8	C/C	MASSARD Olivier	CEPR6	38			
9	Ltn	DELORME Bernard	CEPR6	39			
10	Ltn	INAMORATI Serge	CEPR6	40			
11	Lcl	MARMIESSE Jean	CEPR6	41			
12	Mdl	GUINET	CEPR6	42			
13				43			
14				44			
15				45			
16				46			
17				47			
18				48			
19				49			
20				50			
21				51			
22				52			
23				53			
24				54			
25				55			
26				56			
27				57			
28				58			
29				59			
30				60			

Nom, qualité, signature de l'émetteur

Visa du chef de corps du 299ème RAID